



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°05/23 du 16/02/2023

Objet : Avenant n° 4 au lot n° 10 (Entreprise TROLETTI – Aménagement extérieur) – marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du centre de loisirs (2020/03)

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande public,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les pièces du marché n°2020/03,

Vu l'acte d'engagement confiant le lot n° 10 à l'entreprise « TROLETTI » signé et notifié le 3 mars 2021,

Vu le règlement de consultation où a été indiqué, à la signature du marché, TPO1 comme indice de révision, pour le lot n° 10,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'indice de révision TPO1 en TPO9,

DÉCIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 4 avec la société TROLETTI – 72 rue Aristide Briand à Petit-Couronne (76650) qui corrige l'indice de révision. TPO9 sera l'indice de révision à prendre en compte.

Article 2 : Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 16 février 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230216-05-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Laurent GRELAUD
Maire de BONSECOURS